

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

Le 4 octobre 2010

---

**Les organisations et les fédérations gestionnaires du champ du handicap veulent s'inscrire dans une démarche de co-construction de l'Objectif Global de Dépenses, pour que l'Etat respecte ses engagements**

---

Pour la première fois de leur histoire, les organismes gestionnaires d'établissements et services pour personnes handicapées doivent faire face à de fortes restrictions budgétaires, véritables freins à leur développement et au maintien dans l'emploi de personnels formés à l'accompagnement des personnes handicapées.

A la veille du débat parlementaire sur le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) et du Projet de Loi de Finances (PLF), les organisations et les fédérations nationales gestionnaires du champ du handicap, signataires de ce communiqué, rappellent l'impérieuse nécessité de respecter l'ONDAM médico-social voté par le Parlement et l'exécution pleine et entière de l'Objectif Global de Dépenses, arrêté par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). Ces organisations et fédérations estiment qu'en dépit des engagements ministériels lors des débats sur la loi HPST pour l'intégration du médico-social dans les Agences Régionales de Santé (ARS), on assiste en réalité à une fongibilité dissymétrique qui fonctionne à l'inverse de ce qui avait été promis : dans son dossier de presse sur le PLFSS 2011, le gouvernement explique que 100 millions d'euros de crédits médico-sociaux « non consommés de la CNSA » sont annulés pour couvrir les dépassements d'enveloppes du secteur hospitalier. Tandis que de nombreux dossiers médico-sociaux ont été bloqués en 2010.

Les programmes de création de places annoncés annuellement par le Gouvernement ne doivent pas se cantonner à de simples effets de communication visant à entretenir l'espoir pour les personnes handicapées sans solution. Ils doivent faire l'objet d'une mise en œuvre effective par les associations gestionnaires pour qu'elles répondent aux besoins des personnes handicapées.

Les pouvoirs publics, malgré une rallonge de crédits de la CNSA de 30 millions d'€ en cette fin d'année, attribuée au secteur médico-social des personnes âgées confronté aux mêmes difficultés, n'ont pas respecté les engagements pris par les services de l'Etat vis-à-vis des gestionnaires d'établissements.

Ainsi, dans certaines régions, il apparaît progressivement que des erreurs sérieuses de chiffrage, dans la phase pré-ARS, ont été commises. Ces informations communiquées par les anciennes DDASS ont servi de base à l'élaboration des enveloppes médico-sociales 2010 notifiées par la CNSA. Dès lors, elle n'a pu honorer les engagements antérieurement pris. Il s'agit malheureusement de problèmes récurrents de non-prise en compte pour 2010 d'effets en année pleine de mesures financées en cours d'année 2009, de tranches 2010 d'engagements déjà pris, etc.

C'est pourquoi, dans ce contexte, les organisations et les fédérations nationales gestionnaires du champ du handicap ont souhaité engager une enquête-flash auprès de leurs adhérents, afin de

tenter de localiser les régions particulièrement concernées par ce problème, et de chiffrer rapidement le montant des crédits concernés par ces erreurs de chiffrage.

Cette enquête a permis d'identifier *a minima* le gel de création de plus de 950 places, pour un total supérieur à 20 millions d'€.

Cette étude a également montré de fortes disparités régionales, certaines ARS n'ayant pu honorer les engagements pris par les DDASS à hauteur d'au moins 4 millions d'€.

Aussi, fortes de leurs réseaux associatifs et de leur légitimité de représentants d'une grande partie des associations gestionnaires d'établissements et services pour personnes handicapées, les organisations et fédérations souhaitent remettre à plat et co-construire avec les pouvoirs publics et notamment le Ministère des Affaires Sociales et la CNSA les bases méthodologiques d'élaboration des dotations régionales limitatives pour 2011, en intégrant une rectification des impasses budgétaires 2010 concernant les établissements et services pour personnes handicapées.

Cette démarche devra permettre un véritable dialogue de gestion afin de s'assurer de la pérennité financière des associations, du maintien de la qualité d'accompagnement des personnes et du respect des engagements pris par le Gouvernement devant la représentation nationale.

### **Fiche de présentation des organisations et fédérations signataires de ce communiqué :**



La fédération des associations gestionnaires pour l'accompagnement des personnes handicapées psychiques, créée en juin 2008, a pour but de promouvoir la réhabilitation psychosociale des personnes en situation de handicap psychique et d'œuvrer à leur garantir une place de citoyen à part entière. Les associations qui la constituent s'engagent individuellement et collectivement dans une

démarche effective et continue pour rechercher les réponses les plus adaptées aux différents besoins des personnes ayant ce handicap, en application du principe de compensation et en tenant compte de la grande variabilité du handicap psychique.

Pour cela elle est attachée à :

- Capitaliser et mutualiser les compétences acquises et les expériences en cours, valoriser les études et actions des associations locales sur une base régionale ;
- Devenir un centre de ressources handicap psychique auprès de tous les acteurs concernés ;
- Contribuer à une meilleure information de tous publics sur le handicap psychique.

Pour plus d'informations : [www.agapsy.fr](http://www.agapsy.fr)

**Contacts presse :** Aude ANGSTER, chargée de communication - 09 53 38 54 54 - [communication@agapsy.fr](mailto:communication@agapsy.fr) ou Catalin NACHE - 06 33 60 84 42 - [coordination@agapsy.fr](mailto:coordination@agapsy.fr)



Créée en 1995, l'AIRE rassemble plus de la moitié des 360 ITEP, instituts et services, et milite pour :

- Réunir tous les professionnels concernés par la prise en compte des jeunes qui présentent des difficultés psychologiques, dont l'expression et notamment l'intensité des troubles du comportement perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.
- Développer la réflexion sur :
  - le sens et les modalités des interventions en regard des problématiques des enfants adolescents et jeunes adultes accueillis ;
  - la place des ITEP dans le secteur médico-social ;
  - le travail « à plusieurs », en réseau, avec les dispositifs d'enseignement et de formation et la pédopsychiatrie, le cas échéant avec l'Aide Sociale à l'Enfance et la Justice; l'animation sportive et culturelle...

- Soutenir le principe de l'inscription permanente des enfants et adolescents dans l'école ou le collège de leur quartier mais en leur offrant si nécessaire des itinéraires personnalisés et modulables, incluant les propositions pédagogiques de l'unité d'enseignement de l'ITEP.
- Faire connaître l'ITEP comme un concept de soin et d'accompagnement interdisciplinaire, évolutif, en mesure de décliner des modes d'intervention personnalisés et « à point nommé » par des propositions souples et modulables.
- Participer avec les partenaires et les pouvoirs publics aux débats et consultations qui visent à améliorer la qualité des interventions auprès des jeunes et de leurs familles.

**Contact presse :** François DELACOURT - Directeur Mutuelle La Mayotte - 01 34 27 15 45 - fr.delacourt@lamayotte.fr



L'APF, créée en 1933 et reconnue d'utilité publique, est un mouvement national de défense et de représentation des personnes avec un handicap moteur et de leur famille qui rassemble 28 000 adhérents, 25 000 bénévoles et 11 000 salariés.

- L'APF milite activement au niveau national et dans tous les départements pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à une égalité des droits et à l'exercice de leur citoyenneté.
- L'APF gère des services et des établissements médico-sociaux ainsi que des entreprises adaptées. 30 000 personnes en situation de handicap et leur famille bénéficient de ces services et de ces lieux d'accueil qui les accompagnent dans le choix de leur mode de vie : scolarité, formation professionnelle, emploi, vie à domicile ou en structure de vie collective, accès aux loisirs et à la culture...

*Le site de l'Association des Paralysés de France : [www.apf.asso.fr](http://www.apf.asso.fr)*

*Le blog politique de l'Association des Paralysés de France : [www.reflexe-handicap.org](http://www.reflexe-handicap.org)*

*La plate-forme de blogs APF : [www.blogs.apf.asso.fr](http://www.blogs.apf.asso.fr)*

**Contact presse :** Evelyne WEYMANN, chargée de relations presse et Web - 01 40 78 56 59 - 06 89 74 97 37



Créée en janvier 2010, la CNAPE s'inscrit dans la continuité de l'UNASEA. Reconnue d'utilité publique, elle rassemble 120 associations gestionnaires et 7 mouvements. Ainsi, 1100 établissements et services accueillent plus de 250 000 enfants, adolescents et adultes en difficultés. La fédération a vocation à construire une politique rénovée et moderne de l'action sociale et éducative en renforçant la place de l'enfant au cœur des politiques de la protection de l'enfance, du champ du médico-social, de la politique familiale, de la justice et de l'insertion.

**Contact presse :** Laurence RAMBOUR - 01 45 83 50 60



La FEGAPEI (Fédération des Associations Gestionnaires au service des personnes handicapées) fédère, au niveau national, plus de 500 associations et près de 4000 établissements et services adhérents, qui emploient 120 000 salariés et accompagnent plus de 200 000 personnes handicapées.

La personne handicapée et la qualité de son accompagnement sont au cœur des réflexions, des décisions et des actions de la fédération.

A travers la diversité de leurs activités au service des personnes handicapées, la FEGAPEI et ses adhérents interviennent :

- sur l'accompagnement (éducatif, social et médico-social) des enfants et des adultes handicapés en établissement comme à domicile ;
- sur l'accès au travail, notamment dans le champ du travail protégé et adapté.

*Pour plus d'informations : [www.fegapei.fr](http://www.fegapei.fr)*

**Contact presse :** Frédérique DELAFOLIE, attachée de presse - 01 43 12 53 91 - frederique.delafolie@fegapei.fr



La Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la personne Privés non lucratifs fédère près de 3600 établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux adhérents, 2,5 millions de personnes accueillies chaque année, une capacité totale de 200 000 lits et places et 200 000 salariés ([www.fehap.fr](http://www.fehap.fr)).

**Contact presse :** Ingrid ARNOUX, journaliste - 01 53 98 95 06



La FISAF, Fédération nationale pour l'Insertion des personnes Sourdes et des personnes Aveugles en France, créée en 1925, reconnue d'utilité publique, fédère 150 associations, établissements et services qui accueillent, forment et accompagnent plus de 10 000 personnes en situation de handicap sensoriel grâce à un réseau de 4 000 professionnels experts en déficience sensorielle.

La FISAF est membre, entre autres, du CNCPPH, de l'ONFRIH, de l'UNIOPSS, de la

Conférence des Gestionnaires... Elle a notamment pour objectifs :

- de promouvoir les réponses adaptées, indispensables à l'éducation, aux soins et à l'insertion des personnes déficientes sensorielles ;
- de représenter les adhérents auprès des pouvoirs publics et des organismes nationaux et internationaux.

La FISAF propose également des formations qualifiantes, spécifiques au handicap sensoriel, aux Troubles Spécifiques du Langage mais aussi des formations inhérentes à l'organisation et au développement des établissements.

Notre fédération siège dans la majorité des instances gouvernementales en charge de handicap.

**Contact presse :** Danielle NARCAM – 05 57 77 48 34 - [d.narcam@fisaf.asso.fr](mailto:d.narcam@fisaf.asso.fr)



Le GEPSO est la seule association composée uniquement d'établissements publics sociaux et médico-sociaux. Depuis sa création, en mars 1982, le GEPSO s'est donné pour objectif d'assurer la **promotion du service public social selon la philosophie qui a porté la rédaction des lois de 2002 et de 2005.**

Dans ses engagements le GEPSO milite pour l'amélioration de la qualité du service public en lien avec les usagers, parties prenantes de toutes les actions individuelles ou collectives qui leur sont proposées dans leur parcours de vie.

Le GEPSO soutient la personnalisation des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux qu'il fédère et représente pour valoriser leurs missions dans les orientations des politiques publiques. Pour ce faire, il met en œuvre des moyens et études permettant aux établissements d'être à la fois, acteurs et pivots de réseaux en lien avec les partenaires des dispositifs spécialisés ou de droit commun.

Le GEPSO est un carrefour de services sociaux diversifiés impliqué dans les territoires d'action sociale, au service des usagers dans une démarche citoyenne d'accompagnement social contractuel.

**Contact presse :** Jean-Luc DARGUESSE, Vice Président du GEPSO - 03 60 12 34 72 - [jldarguesse@epsoms80.fr](mailto:jl.darguesse@epsoms80.fr)



Trisomie 21 France fédère 60 associations départementales. Ces associations réunissent parents, personnes porteuses de trisomie 21, professionnels.

Elles gèrent des services qui accompagnent les personnes porteuses de trisomie 21 dans le milieu ordinaire tout au long de la vie. Cette gestion a permis de mettre en place des dispositifs innovants et de garantir la réussite des projets des parents

et des personnes porteuses de trisomie 21. Les associations Trisomie 21 France sont donc à la fois représentatives des personnes et de leurs familles et gestionnaires. Elles développent des solutions pour une vie autonome au sein de la société.

**Contact presse :** Maria LEGRAND, chargée de mission communication - 01 45 41 22 21 - [mlegrand.trisomie21@orange.fr](mailto:mlegrand.trisomie21@orange.fr)



1<sup>er</sup> réseau français de services à domicile et à la personne, également syndicat d'employeurs, UNA milite depuis longtemps pour la reconnaissance du droit fondamental de vivre à domicile et la création d'un véritable 5<sup>ème</sup> risque de protection sociale.

UNA regroupe 1200 structures adhérentes, toutes issues de l'économie sociale et solidaire : associations principalement, mais aussi services publics territoriaux, fondations, mutuelles... Regroupant 145 000 professionnels, elles proposent une large gamme de prestations pour « vous et vos proches », « vos enfants » et « votre maison ».

En 2008, les structures du réseau ont accompagné à domicile 800 000 personnes âgées, handicapées, malades, des familles en difficulté ainsi que des particuliers.

**Contact presse :** Mélodie DENEUVE, responsable de la communication - 01 49 23 82 57 - [m.deneuve@una.fr](mailto:m.deneuve@una.fr)